



**PRÉFET  
DE LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement et du logement**

Service prévention des risques naturels et routiers

Réf : DEAL/SPRiNR/2025-254

Affaire suivie par Sabine STAAL

Tél : 02 62 40 29 46

Mél : sabine.staal@developpement-durable.gouv.fr

Saint-Denis, le **10 JUIL. 2025**

## **Compte-rendu de réunion Réseau des référents risques naturels du 12 juin 2025**

Annexe : Feuille de présence des participants

Le 12 juin 2025, les membres du réseau des référents risques naturels se sont réunis l'après-midi à l'hôtel Mercure Créolia à Saint-Denis. Cette rencontre a permis d'échanger sur plusieurs thématiques clés, notamment autour du cyclone Garance.

Les échanges se sont déroulés selon l'ordre du jour suivant :

1. Révision des PCS et programmation d'exercices
2. Diagnostic des situations de péril imminent post-Garance
3. Dispositifs mobilisables (délocalisation, expropriation, dispositif Letchimy)
4. Retours d'expérience littoral et réseau tempête
5. Actions de la Région sur les risques naturels
6. Formation sur les risques naturels - Programmation 2025 et expression de besoins
7. Questions diverses

### **1. Révision des PCS et programmation exercices**

**Intervenants : Olivier Morel et Charles Curcio (Commune de Saint-Paul)**

Présentations :

1a\_Saint-Paul\_Reserve\_Communale\_Securite\_Civile

1a\_DICRIM\_SAINTE\_PAUL\_2025\_final

Les intervenants ont présenté l'avancement du Plan Communal de Sauvegarde de Saint-Paul, avec notamment la préparation d'un test grandeur nature à venir. Ils ont exposé le contenu du DICRIM en cours d'élaboration, qui comprend :

- La localisation des centres d'hébergement,
- Une liste des équipements recommandés dans un kit d'urgence,
- Une cartographie des risques identifiés à l'échelle communale,
- Les bons comportements à adopter selon chaque type de risque.

Une version du DICRIM adaptée aux enfants est également en cours de finalisation. Des traductions en créole et en mahorais sont prévues pour garantir une meilleure accessibilité à l'ensemble des citoyens de la commune.

Ils ont également présenté la Réserve Communale de Sécurité Civile, aujourd'hui composée de 24 réservistes, avec un retour d'expérience très positif notamment lors de la gestion de crise du cyclone Garance. Un nouveau cycle de recrutement est en cours, avec un objectif de 60 réservistes, et un système de relance chaque trimestre selon les besoins identifiés.

#### Échanges – Questions / Réponses :

Sur les apports concrets de la réserve communale lors du cyclone Garance :

Réponse d'Olivier Morel (Commune de St-Paul) : grâce aux réservistes et au personnel du CCAS, mobilisés même les week-ends sur la base du volontariat, la distribution d'eau potable a pu se faire en 2 à 3 jours, contre 4 à 5 jours auparavant. Exemple qui démontre l'utilité concrète de la réserve communale en cas de crise.

Sur les formations des bénévoles de la réserve :

Olivier Morel (Commune de St-Paul) a précisé que des formations sont en développement en métropole (PCEA, PSC1/PSC2...), et qu'il serait envisageable de faire venir des formateurs à La Réunion si les effectifs de réservistes à former augmentent.

Il a ajouté que la commune finance elle-même ces formations.

La DEAL a rappelé que des formations sont également disponibles via le CNFPT, la PIROI, la CVH...

Sur le suivi et le recensement des missions menées par les réservistes :

Olivier Morel (Commune de St-Paul) a indiqué que la commune utilise la plateforme eBrigade, qui permet une cartographie des missions en temps réel et un recensement des mobilisations possible grâce aux convocations envoyées aux réservistes.

La DEAL mentionne qu'elle travaille actuellement à centraliser et partager les données cartographiques post-Garance, et que ces données seront transmises une fois finalisées.

#### **Responsabilité des élus en cas de catastrophe naturelle – Étude de jurisprudence**

**Intervenant : Alexandre Dijoux (Commune de Saint-Pierre)**

Alexandre Dijoux est intervenu pour illustrer les enjeux juridiques auxquels peuvent être confrontés les élus en matière de gestion des risques, à travers l'exemple concret de l'affaire de Biot (Alpes-Maritimes), survenue le 3 octobre 2015.

Il a rappelé que cette catastrophe s'était traduite par des précipitations intenses – 165 mm de pluie en seulement deux heures – provoquant une submersion brutale ayant causé la mort de trois personnes âgées dans une maison de retraite. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune n'avait été activé qu'à 21h30, soit au moment même du drame.

En conséquence, la maire de Biot a été condamnée en mars 2024 à un an de prison avec sursis pour homicide involontaire, en raison d'une carence fautive dans l'activation du PCS.

Par ailleurs, en janvier 2025, le tribunal administratif de Nice a condamné la commune à verser 34 000 euros à la famille d'une des victimes.

Cette jurisprudence souligne avec force :

- L'obligation pour les élus de maîtriser et d'activer leurs PCS à bon escient.
- La responsabilité pénale et administrative pouvant leur être imputée en cas de manquement à leurs devoirs de protection.

## **Élaboration des Plans intercommunaux de sauvegarde (PiCS)**

**Intervenante : Anaïs Boutin (CASUD)**

Présentation : 1e\_CASUD\_Elaboration\_PiCS

Anaïs Boutin a ensuite présenté l'état d'avancement du Plan intercommunal de sauvegarde (PiCS) à l'échelle de la CASUD. Elle a notamment détaillé le cahier des charges utilisé, en soulignant les exigences méthodologiques et les articulations nécessaires avec les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

### Échanges – Questions / Réponses :

Lien entre la GEMAPI et le PiCS :

Alexandre Dijoux (Saint-Pierre) a interrogé sur le lien entre les PiCS et la compétence GEMAPI. Mme Boutin a répondu qu'il existe un lien direct via les systèmes d'alerte (pouvoir de police du maire) couplés aux dispositifs d'endiguement, nécessitant une coordination forte entre les communes et les EPCI.

Lien et partage entre les PCS et PiCS / Lien entre les Gémapiens et la CVH:

Un représentant du Territoire Ouest a évoqué l'utilisation de l'outil Predict, permettant de mieux intégrer PCS/PiCS et les mesures prises sur les ouvrages.

La DEAL a précisé qu'un projet de liaison opérationnelle entre la CVH et les gestionnaires GEMAPI est en cours.

Mutualisation des RH entre les collectivités lors de la gestion de crise :

La mairie du Tampon a souligné un besoin de mutualisation des ressources humaines entre les communes et leurs intercommunalités pour la gestion de crise.

Solutions en cas d'évacuation de grande ampleur de la population :

Pascal Yvon (Saint-Paul) a soulevé une difficulté majeure : comment gérer des évacuations massives, jusqu'à 2 000 ou 3 000 personnes, en cas de crue rapide ?

Mme Boutin a reconnu qu'il n'existe pas de solution miracle, et qu'il est crucial de mener des études de danger, de maintenir les ouvrages de protection et de procéder à un zonage des secteurs les plus à risque.

Éric Faure (EMZ) a complété en expliquant que ces projets d'évacuation de grande ampleur sont complexes et difficilement réalisables dans un contexte insulaire. Dans de nombreux cas, le confinement peut s'avérer plus pertinent que l'évacuation.

Intégrations des réservistes dans le cadre des PiCS :

La commune de Saint-Paul a posé la question de l'implication des réservistes dans le cadre des PiCS. Il a été rappelé que ceux-ci, n'étant pas des agents publics, ne peuvent intervenir qu'avec précaution.

Plusieurs pistes ont été évoquées : mobilisation de réservistes zonaux ou nationaux (comme à Mayotte), renforcement de la formation en fonction des missions confiées, ou encore le recours à des prestataires privés si nécessaire.

### **Plans de secours et exercices**

**Intervenant : Philippe Ravazza (Préfecture – EMZ)**

Présentation : 1b\_Prefecture\_Plans\_Secours\_et\_Exercices

Philippe Ravazza a rappelé les principales obligations des communes en matière de gestion des risques. Il a insisté sur le fait que les 24 communes de La Réunion doivent élaborer ou réviser leur PCS, dans un délai réglementaire. Il a souligné :

- L'obligation de révision quinquennale des PCS.
- L'intégration systématique des DICRIM dans ces plans.

- La nécessité de mettre à disposition ces documents sur les sites internet municipaux, afin de garantir l'information vis-à-vis des populations.

### **Informations essentielles au sein des DICRIM**

#### **Intervenante : Sabine Staal (DEAL)**

Présentations :

1c\_DEAL\_Informations\_Essentielles\_DICRIM

1d\_DEAL\_Video\_AFPCNT\_DICRIM\_Reunion

Vidéo pédagogique : [Kosa in DICRIM ? – 2 min 44 – AFPCNT](#)

Sabine Staal a clôturé cette séquence en présentant les éléments essentiels à intégrer dans un DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs).

Elle a précisé que les DICRIM doivent :

- Être clairs, synthétiques, illustrés (avec des schémas, croquis, photos),
- Intégrer les repères de crue spécifiques à la commune,
- Mentionner le dispositif d'indemnisation, et les liens vers Géorisques et Vigicrues,
- Adopter une reformulation des risques littoraux (Submersion-marine, houles, tsunamis...)

### **2. Diagnostic des situations de péril imminent post-Garance**

#### **Intervenant : Benoît Le Moigne (BRGM)**

Présentation : 2\_BRGM\_RETEX\_Diagnostic\_Situations\_Peril\_Imminent\_Post\_Garance

Benoît Le Moigne est intervenu pour faire un retour sur les missions réalisées par le BRGM à la suite du passage du cyclone Garance. Il a notamment exposé les diagnostics techniques menés dans des zones en situation de péril imminent, avec un focus particulier sur le hameau de la Colline. Les éléments présentés s'appuyaient sur les comptes rendus produits dans le cadre des expertises post-événement. Intervention de Julien Renzoni (DEAL) qui a complété en rappelant que pour activer les mécanismes d'indemnisation type CatNat, il est essentiel que les communes en fasse la demande auprès de l'État, à l'appui des situations de péril recensées.

### **3. Dispositifs mobilisables (délocalisation, expropriation, dispositif Letchimy)**

#### **Intervenant : Sébastien Mariotti (DEAL)**

Présentation : 3\_DEAL\_Dispositifs\_mobilisables\_delocalisation\_expropriation\_Letchimy\_et\_Fonds\_Barnier

Sébastien Mariotti a présenté les différents dispositifs que peuvent mobiliser les collectivités territoriales face à des situations de risques majeurs pour leurs habitants. Il a notamment détaillé les modalités de délocalisation de population, les procédures d'expropriation pour cause de danger grave, ainsi que le recours au dispositif Letchimy.

Il a également rappelé les critères et étapes permettant l'accès aux financements du Fonds Barnier, en soulignant l'importance de bien suivre les démarches administratives pour bénéficier de ces soutiens dans les délais.

#### **4. Retours d'expérience littoral et Réseau Tempête**

**Intervenants : Rémi Belon (BRGM) & Vérane Vidoni (Observatoire du littoral)**

Présentation : 4a\_Obs\_du\_littoral\_et\_BRGM\_Reseau\_Tempete\_Garance

Les deux intervenants ont partagé un retour d'expérience sur le suivi du littoral dans le cadre du cyclone Garance. Ils ont présenté les travaux réalisés par l'Observatoire du littoral de La Réunion et le Réseau Tempête avec le BRGM.

Ce travail a permis de documenter l'évolution du trait de côte sur plusieurs secteurs de l'île fortement exposés, tels que : Saint-Paul, Le Port à Pointe des Galets, Ravine Patate à Durand, Rivière des Pluies à Sainte-Marie, Sainte-Suzanne ou encore Champ-Borne à Saint-André.

#### **Dispositif de vigilance vague-submersion marine – Saint-Louis**

**Intervenant : David Geslin (Commune de Saint-Louis)**

Présentation : 4b\_St\_Louis\_Dispo\_Vagues\_submersion\_marine\_partenariat\_Meteo\_France

David Geslin a présenté un dispositif mis en place sur la commune de Saint-Louis pour renforcer la vigilance face au risque de vague-submersion marine. Ce dispositif a été élaboré en partenariat avec Météo-France. Il consiste en la réception quotidienne par la commune d'un bulletin de vigilance personnalisé, détaillant le niveau de risque, le taux de confiance ainsi que des prévisions à J, J+24h et J+48h. Ce bulletin est ensuite transmis par SMS au référent communal qui alerte les référents de quartier. Ce système a permis une organisation rapide et ciblée, notamment via des arrêtés municipaux, la mobilisation des équipes communales, et la mise en place de centres d'hébergement en cas de besoin.

#### Echanges - Question / Réponses :

Soutien financier de l'Etat pour la généralisation de ce dispositif :

Yoland Ramsamy (Région) a demandé pourquoi un tel dispositif ne bénéficie pas d'un soutien financier de l'État.

Julien Renzoni (DEAL) a indiqué qu'une généralisation de cette pratique pourrait être envisagée, sous réserve d'évaluation de son coût et de sa faisabilité avec Météo-France.

Modalités concrètes de diffusion du bulletin :

Charles Curcio (Saint-Paul) a interrogé les modalités concrètes de diffusion de l'information.

M. Geslin a précisé que l'envoi d'un SMS est effectué directement par Météo-France au référent communal.

Développer davantage la connaissance du risque submersion-marine :

Julien Renzoni a conclu en évoquant le projet de mise en place de 2 houlographes.

#### **5. Actions de la Région sur les risques naturels – GREC & CLIMAAX**

**Intervenants : Yoland Ramsamy & Aurélie Anthoine-Milhomme (Conseil régional)**

Présentations :

5\_Region\_Schema\_Amenagement\_Regionale

5a\_Region\_Presentation\_Grec\_Reunion

5b\_Region\_Presentation\_projet\_europeen\_CLIMAAX

M. Ramsamy et Mme Anthoine-Milhomme ont présenté les principales actions portées par la Région Réunion dans le cadre de l'adaptation aux risques naturels, en s'appuyant sur plusieurs outils stratégiques et projets en cours.

Ils ont d'abord introduit le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), document cadre intégrant un volet adaptation au changement climatique. Ce volet repose notamment sur :

- L'analyse de la vulnérabilité territoriale,
- La cartographie des enjeux exposés,
- La définition de stratégies d'aménagement tenant compte des aléas.

Ils ont ensuite présenté le GREC Réunion (Groupe régional d'expertise sur le climat), une structure mise en place pour structurer la gouvernance scientifique locale sur les enjeux climatiques. Son fonctionnement repose sur :

- Un comité d'orientation scientifique et stratégique (COSST),
- Une assemblée consultative,
- Des groupes thématiques de travail,
- Et un programme d'actions.

Enfin, les intervenants ont exposé les objectifs du projet européen CLIMAAX, dans lequel la Région est engagée. Ce projet vise à produire un atlas des risques climatiques pour La Réunion, dénommé RISC-RA. Ils ont détaillé :

- L'avancement du projet,
- Son budget,
- Les missions déjà réalisées,
- L'implication de la Région en tant que territoire pilote,
- Et le calendrier 2024–2025, avec l'organisation d'un comité exécutif à venir.

## **6. Formation sur les risques naturels – Programmation 2025 et expression de besoins**

**Intervenant : Julien RENZONI (DEAL)**

Présentation : 6\_DEAL\_Offre\_formation\_risques\_naturels\_2025

Julien Renzoni est intervenu pour faire un point sur l'offre de formation prévue pour l'année 2025 en matière de risques naturels. Il a rappelé que plusieurs sessions sont programmées avec différents partenaires (CNFPT, PIROI, CVH...) afin de :

- Renforcer les compétences des agents territoriaux et des élus,
- Développer une culture commune du risque à l'échelle du territoire.

Il a également encouragé les participants à faire remonter leurs besoins spécifiques, afin d'ajuster l'offre de formation au plus près des réalités locales.

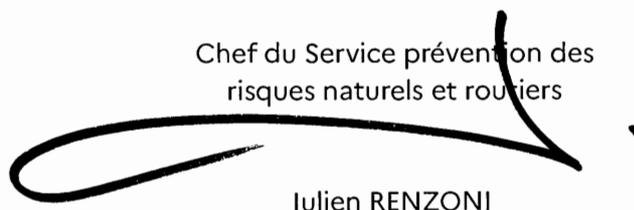
## **7. Questions diverses : ateliers scolaires, projets associatifs et calendrier 2025**

**Intervenantes : Claire-Marie VILLEVIELLE (PIROI) & Emmanuelle SANSON (AFPCNT)**

Présentation : 7\_AFPCNT\_Calendrier\_Ateliers\_Ansamn\_nou\_lé\_paré

Claire-Marie Villevielle a présenté les actions menées dans le cadre du projet « Paré pas Paré » un programme pédagogique de la PIROI, destiné aux associations, collectivités et établissements scolaires. Emmanuelle Sanson a pris la suite pour présenter le calendrier prévisionnel 2025 des ateliers et actions prévues dans le cadre du programme « Ansamn nou lé Paré »,

Chef du Service prévention des  
risques naturels et routiers



Julien RENZONI